



### **Avis de publication d'un règlement**

1. Lors de sa séance tenue le 19 avril 2022, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CO-2022-1188 constituant le code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Longueuil*.

2. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

3. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <http://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à [greffe.co@longueuil.quebec](mailto:greffe.co@longueuil.quebec), aux heures normales de bureau.

Longueuil, le 21 avril 2022.

Carole Leroux, avocate

Assistante-greffière